

Meurt-on plus du covid ou de son vaxxin ?



Réactions à la vaccination : Favorables, réfractaires, attentistes ou sceptiques
© (Dessin Pehel)

Hier c'était les annonces sur la dangerosité des covids qui faisaient peur, aujourd'hui c'est la réalité dévoilée sur celle des vaxxins ARNm

Guy Béart – La vérité

<https://www.dailymotion.com/video/x37cq1l>

La rouerie de notre président de la République démontrée :

A une question posée, en face à face, par un citoyen à Emmanuel Macron : pourquoi avez-vous retiré 5700 lits cette année ?

Celui a seulement répondu : vous êtes politisé !

Les annonces de la peur se sont dégonflées :

500 000 morts à cause du covid annoncés par la presse au début de la pandémie, aujourd'hui : « grâce au variant omicron, l'Europe se rapproche de la fin de la pandémie, selon l'OMS (Le Journal du Dimanche)

Les effets des vaccins seraient-ils plus dangereux que ceux des virus du covid ?

Drs Samuel Sigoloff, Peter Chambers et Theresa Long – Médecins militaires, ces lanceurs d'alerte partagent des données médicales du Département de la Défense qui font voler en éclats le débat sur la sécurité des vaccins

[Des lanceurs d'alerte partagent des données médicales du Département de la Défense qui font voler en éclats le débat sur la sécurité des vaccins](#)

... La base de données contient tous les codes CIM pour les visites à l'hôpital militaire et les visites ambulatoires. Les données présentées par **Renz** jusqu'à présent proviennent toutes de l'interrogation des données de diagnostic ambulatoire.

Outre le pic des diagnostics de fausses couches (code CIM 003 pour les avortements spontanés), on constate une augmentation de près de 300 % des diagnostics de cancer (d'une moyenne de 38 700 par an sur cinq ans à 114 645 au cours des 11 premiers mois de 2021). Il y a également eu une augmentation de 1 000 % des codes de diagnostic pour les problèmes neurologiques, qui sont passés d'une moyenne de base de 82 000 à 863 000 !

Voici d'autres chiffres qu'il n'a pas

mentionnés lors de l'audition mais qu'il m'a donnés lors de l'interview :

- infarctus du myocarde -269% d'augmentation
- paralysie de Bell – 291 % d'augmentation
- malformations congénitales (pour les enfants de militaires) – 156 % d'augmentation
- infertilité féminine – augmentation de 471 %
- embolies pulmonaires – augmentation de 467 %.

Tous ces chiffres concernent les visites ambulatoires, car c'est là que se produisent la plupart des diagnostics dans l'armée. Cependant, Renz a dit que les augmentations étaient également indiquées chez les patients hospitalisés. J'ai vu l'une des déclarations sous serment de l'un des médecins militaires, qui dit ceci : « C'est mon opinion professionnelle que les augmentations majeures des incidences des cas de fausses couches, de cancers et de maladies susmentionnés étaient dues aux « vaccins » contre le COVID-19”...

Note : cela correspond bien aux remontées du système de pharmacovigilance : **Vaccination contre la COVID-19 : un remède pire que le mal ?**

<https://www.notre-planete.info/actualites/4849-vaccins-COVID-19-risques-morts>

... Les messages abrutissants, terrorisants puis les mesures liberticides fonctionnent bien : **56,7 % de la population mondiale est maintenant « vaccinée »** et 8,67 milliards de doses de « vaccins » ont été injectées (Our world in Data, 12/2021) dans **ce qui est dorénavant la plus grande expérience médicale de l'histoire de l'humanité.**

Les conséquences, minimisées, étouffées,

ridiculisées et balayées par trop de politiques et la plupart des journalistes, sont pourtant du jamais vu dans l'histoire des médicaments.

Les effets indésirables de ces « vaccins » et donc **le rapport bénéfique / risque est donc officiellement encore en cours de test** et les vaccinés en sont les « volontaires ».

Combien de personnes sont mortes suite à la « vaccination » anti-COVID ?

Vaccins covid19 : 2 457 586 effets secondaires sur moins de deux ans (voir la très parlante vidéo d'animation)

On peut dire que le risque de ce type de vaccin a essentiellement annulé tout avantage du vaccin concernant le covid (ainsi à Taïwan : plus de personnes sont mortes de ces injections que du virus lui-même)

Tout comme en Europe (UE), en France, **la vaccination est plus dangereuse que la maladie pour les personnes jeunes et en bonne santé.**

Le nombre total de décès associés au Covid-19 depuis mars 2020 est de 54 813 personnes en France selon Santé Publique France (Concernant les enfants avec comorbidité, le risque de décès supposé lié à la vaccination est de 41 à 56 fois plus élevé qu'avec la Covid-19. Et puisqu'aucun enfant en bonne santé n'est décédé de la Covid-19, le risque lié à la vaccination est tout simplement infiniment plus élevé. » expliquent des scientifiques dans (REINFOCOVID)

France : 29 157 cas graves et 1 512 morts

cela « ne montre pas de spécificité particulière en faveur d'un rôle du vaccin », on s'interroge donc sur l'origine de ces dizaines de milliers de cas graves, jamais vus

auparavant...

« Vaccins » anti-COVID : 150 000 morts aux Etats-Unis ?

C'est aux Etats-Unis que la base de données de pharmacovigilance (VAERS) est la plus transparente et exploitable. Au 30 décembre 2021 plus de 20 600 décès y étaient reportés et plus de 32 000 personnes invalides à vie (dont des enfants aveugles ou sourds) suite à la « vaccination » anti-COVID. Là aussi c'est **du jamais vu dans l'histoire des effets indésirables des médicaments et vaccins aux Etats-Unis !**

Mais ce n'est sans doute qu'une estimation très insuffisante des dégâts engendrés : Steve Kirsch, directeur exécutif du COVID-19 Early Treatment Fund a rassemblé 19 médecins et scientifiques renommés pour évaluer les conséquences de ces « vaccins » aux Etats-Unis à l'aide de données officielles disponibles dans le monde. Ils ont publié leurs résultats et leurs questionnements sur le site de la Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

Leur conclusion est, là aussi, alarmante : « Nous avons trouvé des preuves qui démontrent clairement que les vaccins actuels sont nettement plus dangereux qu'on ne le croyait auparavant »

Ils estiment qu'environ 150 000 Américains seraient déjà morts des suites de la « vaccination » en 2021, alors que 845 000 personnes seraient mortes des suites de la COVID aux USA depuis début 2020.

Les « vaccins » anti-COVID sont-ils vraiment

efficaces ?

Le conseiller scientifique en chef du gouvernement anglais Sir Patrick John Thompson Vallance confirmait dans une allocution télévisée du 4 septembre 2021 que 60 % des personnes admises à l'hôpital pour COVID avaient eu leur 2

En France, les autorités ont martelé pendant des mois que **85% des personnes hospitalisées pour COVID n'étaient pas « vaccinées »**, une exception mondiale qui s'expliquerait par un cafouillage sur le croisement des bases de données françaises ou sur une méthodologie statistique favorable au discours ambiant.

Pour le mois de décembre 2021, les statistiques françaises étaient enfin plus cohérentes avec le reste du monde : 56,5 % des personnes mortes de la COVID-19 étaient « vaccinées » contre 43,5 % chez les « non-vaccinées » (données DREES), ce qui pose question sur la prétendue efficacité des vaccins et leur dosage.

Ce qui est maintenant certain, c'est que les « vaccins » **n'empêchent absolument pas d'être contaminé et contagieux** (Anika Singanayagam et al. – *The Lancet Infectious Diseases*, 10/2021), « les vaccins sauvent des vies mais ils ne préviennent pas tellement la transmission (...) Si vous êtes vaccinés, vous risquez tout de même de contracter la maladie » déclarait le Directeur Général de l'OMS dans une **conférence de presse**, le 23 novembre 2021.

Ce qui pose un énorme problème de santé publique et rend contre-productif le « pass sanitaire » imposé notamment en France.

La vaccination de masse a tendance à augmenter

Les cas de COVID

Dans les faits, **plus la population est vaccinée et plus il y a de personnes infectées par la COVID**. C'est que montre une analyse statistique sur 68 pays publiée dans [European Journal of Epidemiology](#) le 30/09/2021.

La vaccination massive favorise l'émergence de variants

Comment peut-on expliquer cela ? Lorsqu'une niche écologique est inoccupée, elle est rapidement investie. Si les « vaccins » ont peut-être permis de lutter efficacement contre les premières souches du SARS-CoV-2, ils ont aussi permis aux variants de s'imposer pour les remplacer... Les virologues craignent que notre combat contre les variants via des mises à jour des « vaccins » ne favorise l'émergence d'un variant beaucoup plus mortel qui toucherait toutes les tranches d'âges.

L'immunité naturelle passe par les populations jeunes.

Pour éviter de surcharger ce texte je vous invite à aller consulter directement ces paragraphes trop stressants et impossibles à résumer (situés à près à la deuxième moitié de ce très long texte dont je vous remets le lien ici :

<https://www.notre-planete.info/actualites/4849-vaccins-COVID-19-risques-morts>

Pourquoi les « vaccins » à ARNm sont-ils dangereux pour la santé ?

Quels sont les effets indésirables les plus

fréquents suite à la « vaccination » ?
Faut-il vraiment « vacciner » les jeunes ?
L'obscurantisme et l'autoritarisme en marche
Quand les leçons de l'histoire ne sont pas retenues

L'oxymore de la clique covidiste démontré :

On a vaxxiné et on vaxxine encore à tour de bras avec ce vaxxin-médicament mais depuis quand donne-t-on des médicaments à des gens qui ne sont pas malades ?

Tout l'édifice de l'AMM conditionnelle doit tomber ; c'est une fraude : c'est un vaccin ou un médicament ?

La vérité dévoilée selon laquelle le politique a pris le dessus sur la médecine :

Témoignage du Pr. François Alla

« J'ai démissionné du Haut Conseil de la santé publique car les experts n'ont pas joué leur rôle durant la crise sanitaire ».

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/politique-de-sante/pr-francois-alla-jai-demissionne-du-haut-conseil-de-la-sante-publique-car-les-experts-nont-pas-joue>

Il dénonce « le rôle de service après-vente de décisions prises en amont (...) service après-vente de décisions qui étaient déjà prises en amont* . »

*C'est à dire par l'Exécutif

«... Mais j'ai également démissionné parce que les experts du HCSP et les agences (HAS, Santé publique France, etc.) n'ont pas joué leur rôle durant la crise sanitaire. Celui-ci consiste à élaborer de l'aide à la décision, y compris quand elle ne va pas dans le sens du décideur !

Or, cette aide à la décision s'est transformée en service après-vente de décisions qui étaient déjà prises en amont...».

Pr François Alla :
« J'ai démissionné du Haut conseil de la santé publique car les experts n'ont pas joué leur rôle durant la crise sanitaire »

Il y a 1 seul assistant pour 6000 communications scientifiques à vérifier et pendant ce temps on a versé pour les cabinets conseil (type Mc Kinsey etc.) la coquette somme de 648 millions d'euros !

Ce professeur révèle qu'on ne peut pas critiquer la politique vaccinale du gouvernement sans être accusé immédiatement d'antivaxx et de complotiste d'où la peur de parler... C'est une méthode bien connue des marxistes pour couper court à tout débat.

La Résistance relative à la maltraitance de nos enfants lors de cette pandémie de covid-19 :

Le livre des **docteurs Delépine** : Les enfants sacrifiés du covid (isolement, masques et vaccins)

INFO sortie du livre LES ENFANTS SACRIFIES DU COVID LE 24 JANVIER 22

Nous avons pour beaucoup compris que la pression de tests aux petits y compris en crèche (!) vise à épuiser les familles et les faire consentir à l'injection souvent toxique. Il est temps de sortir de l'hypnose et de faire échapper enfin les enfants de ce scénario

tragique. Nous avons avec le Dr G Delépine tenter de résumer comment les enfants, adolescents et jeunes adultes ont été les SACRIFIÉS de cette pandémie. Nous espérons que ce petit livre synthétique pourra servir à quelques-uns pour sortir de ce scénario terrible et en aider quelques autres.

MERCI de votre lecture, à votre disposition pour réponses aux questions par ce mail ou celui de gerard.delepine@bbox.fr et merci à tous de votre aide pour sauver les petits, chacun par ses moyens.

Note de l'auteur : **Le corps médical et le corps enseignant sont totalement indignes : ceux encore en poste ont été vaxxinés ; ils ont peur de quoi ?**

Bercoff dans tous ses états 28 janvier 2022

Un avocat marseillais Maître Eric Lanzarone, spécialisé dans les marchés publics, attaque Pfizer en justice sur la clause d'irresponsabilité :

<https://www.sudradio.fr/emissions>

4 à 5 milliards de vaxxinés dans le monde, 80% au moins des Français à 2 doses

Les laboratoires sont-ils exemptés en cas d'effets indésirables des vaxxins ? Plusieurs députés européens, au vu des contrats passés entre l'Union européenne et le laboratoire Pfizer, ont conclu que celui-ci s'était arrangé pour s'exclure de toutes responsabilités quant aux effets secondaires de ses injections. Est-ce vrai ? Me Lanzarone confirme cette assertion ; c'est la raison pour laquelle il a attaqué cette clause d'irresponsabilité devant le tribunal administratif de Paris, ayant été

saisi par une famille dont l'enfant est devenu aveugle à 90% 5 jours après l'injection de sa première dose de vaccin (rapports médicaux à l'appui, rapports de pharmacovigilance à l'appui qui pointent le lien de causalité entre la cécité de cet enfant, âgé de 13 ans, dont la vie et celle de sa famille se sont transformées en enfer générant par le fait une détresse totale, d'où cette action très légitime d'action contre le fabricant la laboratoire Pfizer...

Me Eric Lanzarone a mis la main sur ce fameux contrat (récupéré sur le site officiel de la commission européenne) et à sa grande surprise il a découvert une clause d'irresponsabilité, qui dédouane le laboratoire Pfizer de tout dommage qui résulterait de sa vaccination et de tout effet indésirable potentiel.

La question est donc de savoir qui va indemniser cet adolescent victime de la piqûre fatale (la corrélation ayant été dument établie entre l'injection et la cécité) ? Car en effet un rapport de pharmacovigilance (APHP), différentes expertises (hôpitaux Bichat ou Robert Debré) ont établi un lien de causalité, sans contestation aucune, entre l'injection de cette première dose et la cécité de l'enfant, intervenue 5 jours après. Il faut rappeler que ce vaccin a obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) conditionnelle, les preuves complémentaires sur ce médicament étant attendues, le laboratoire producteur de ce vaccin a été exempté de toute responsabilité financière et les médecins ont été également exonéré de toute responsabilité en cas d'effets secondaires par le ministère de la Santé, lui-même, et sur demande du conseil de l'Ordre !

Dans ces conditions qui est responsable dans ce cas-là ? Réponse le Me Lanzarone : on va se retourner contre le producteur (la société Pfizer), mais, et c'est là où le bât blesse et où se situe le drame ; la société Pfizer, au regard de la clause d'irresponsabilité contenu dans le contrat passé entre celle-ci et l'Etat français, va se retourner contre l'Etat pour ne pas avoir à rembourser l'enfant devenu aveugle. Cet Etat va rétorquer que cette clause d'irresponsabilité ne lui est pas opposable, la société Pfizer va répondre la même chose...

Pourquoi ? Les contrats ont été passés par l'Etat français ou par la commission européenne ? Et là il y a une subtilité du montage contractuel (et c'est vrai qu'on aurait pu considérer que l'action serait vouée à l'échec parce que les contrats auraient été signés seulement par la commission, mais il s'avère que la commission européenne a été mandatée par les différents pays-Etats membres pour signer un « purchase agreement » au nom de l'Etat français entre autres ; dans ces conditions ne peut-on pas se retourner contre l'Etat français ? C'est la raison pour laquelle il existe un accord-cadre (l'APA) de contrat d'approvisionnement provisoire, et après chaque Etat membre contracte directement avec la société Pfizer ; il y a donc ce premier contrat et un second contrat entre la France et la société Pfizer, **mais la subtilité du montage contractuel c'est que la société Pfizer a imposé cette clause d'irresponsabilité dans le contrat-cadre original avec la commission européenne, et qu'elle a sûrement exigé que la France signe cette clause d'irresponsabilité sans laquelle celle-là ne se serait jamais**

engagée à vendre des milliards de doses l'UE !

Dans ces conditions, est-il possible de se retourner contre l'ONIAM (l'Office Nationale d'Indemnisation des Accidents Médicaux) ? Dans combien de temps cet enfant sera-t-il indemnisé, car avec les lenteurs inéluctables liées aux procédures à engager cette victime, atteinte par ce très lourd handicap, ne peut pas attendre 10 ans ? L'Office d'Indemnisation des Affections Iatrogènes et Nosocomiales (OIAIN), de toutes façons avec des indemnisations plus faibles (de l'ordre de -20% à avec les procédures contentieuses classiques) aurait pu constituer une possibilité pour actionner une indemnisation beaucoup plus rapide ; mais la loi de Finance de septembre 2021 n'ayant alloué aucun crédit à l'ONIAM (budget seulement disponible de 15 millions d'euros pour indemniser le reliquat des actions contre la Dépakine ou le Médiator), cette institution ne dispose d'aucun budget pour ce type d'indemnisation, sachant qu'au regard du code de la santé publique et en fonction des préjudices subis une indemnité, de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros, pourrait lui être attribuée à la victime dont il est question ici !

Pour quelles raisons les citoyens français devraient-ils prendre en charge financièrement les effets secondaires du vaccin Pfizer ? Cela apparaît comme ni moral, ni légal...

C'est après-coup seulement que l'on a pu prendre connaissance de cette clause d'irresponsabilité consentie par l'Etat français à la société Pfizer !

Y-a-t-il une voie alternative face à cette impasse imposée de très longues procédures à

engager ? Aucune, le plus probable est que la société Pfizer indemnise éventuellement l'enfant pour après demander à l'Etat d'être remboursés...

Note e l'auteur : **Une fois de plus nous assistons à une très grande défaillance de l'Etat vis-à-vis de ses responsabilités : imaginez qu'il y ait 1 000, 10 000 cas comme celui évoqué ci-dessus, c'est 500 millions à 6 milliards d'euros que les générations futures vont devoir supporter pour apurer ces mauvaises décisions.**

Patrick Verro